RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Notaire

Contrat de mariage, promesse de vente d'un appartement, succession... Le ou la notaire authentifie des actes d'ordre immobilier et familial, en certifiant la volonté exprimée par les signataires.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 7**

Salaire débutant : **3000 €**

Statuts : **Libéral, Statut salarié**

Secteur professionnel : Droit et justice

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, Je souhaite faire respecter la loi, les règles



© Africa Studio/Stock.Adobe.com

Le métier

Certifier actes et contrats

En datant et signant un acte (de vente d'un bien, de mariage, de succession...), le ou la notaire lui donne une valeur juridique qui s'impose aux signataires avec la même force qu'une loi. Il ou elle garantit l'authenticité de l'acte, du contrat, en constatant officiellement l'accord des parties et en s'engageant, personnellement, sur le contenu et la date.

Rédiger et faire valoir

Son rôle est décisif en droit de la famille : il ou elle conçoit et rédige les contrats de mariage ou d'adoption, règle les successions et les donations... Il ou elle intervient aussi en matière immobilière en rédigeant les actes de vente d'un appartement ou d'une maison. Sa compétence s'étend aux contrats concernant la vie économique : bail commercial, cession de fonds de commerce...

Informer et conseiller

Le ou la notaire informe également les personnes sur la nature des transactions et la portée de leurs engagements. Il / elle leur explique les termes juridiques employés et les conseille. Le droit étant complexe, il ou elle assiste également des organisations (entreprises, collectivités locales...) dans la rédaction de contrats et de conventions.

Compétences requises

Être irréprochable

Le ou la notaire est lié/e par le secret professionnel : une discrétion absolue s'impose. Des sommes d'argent importantes lui étant confiées, le sens des responsabilités et une honnêteté rigoureuse sont indispensables. Officier public, il ou elle doit faire preuve d'une totale impartialité dans la rédaction des actes ou contrats et dans la négociation des accords.

Expliquer et conseiller

Intervenant dans les dossiers touchant au droit de la famille (contrats de mariage, adoption...) et au droit immobilier, le ou la notaire est incontestablement le ou la juriste le plus souvent en contact avec le public. Il ou elle sait se montrer pédagogue pour informer le public sur la nature des actes et leurs conséquences.

Où l'exercer ?

Dans un cadre réglementé

Le ou la notaire exerce une profession libérale et n'est donc pas soumis/e à une autorité hiérarchique. Officier public ministériel nommé par le ou la garde des Sceaux, il ou elle est investi/e de l'autorité publique : ses actes ne peuvent être remis en cause. À ce titre, le ou la notaire est soumis/e à des règles professionnelles contraignantes et à une déontologie très stricte.

Différents statuts

Il ou elle peut s'installer individuellement comme notaire en se rendant titulaire d'un office. Il ou elle travaille alors avec l'aide de collaborateurs et d'assistants juridiques. L'association au sein d'une SCP (société civile professionnelle), regroupant de 2 à 10 notaires, est une formule qui séduit la majorité d'entre eux. Enfin, ce professionnel / cette professionnelle peut également exercer en qualité de salarié/e au sein d'un office.

Selon les opportunités

Un débutant / une débutante peut s'installer à son compte, mais les offices, qui ne peuvent être créés que par le ministère de la Justice, changent peu souvent de main. Lorsqu'un départ à la retraite provoque sa mise en vente, un office de notaire vaut très cher. D'autre part, les créations de nouveaux offices sont rares.

Les études

Après le bac

5 ans pour obtenir un master de droit notarial, puis 2 ans pour préparer le DESN (diplôme d'études supérieures de notariat)

bac + 7

→ Diplôme d'études supérieures de notariat

Emploi et secteur

Sur tout le territoire

Les 14 827 notaires assument leur mission de service public sur l'ensemble du territoire, afin de répondre à la demande dans toutes les régions, notamment dans les villes nouvelles et la banlieue où les besoins en personnel augmentent. On dénombre 6 164 offices, auxquels s'ajoutent plus de 1 300 bureaux annexes.

Une activité importante

Chaque année, les notaires reçoivent 20 millions de personnes et établissent plus de 4 millions d'actes authentiques ! Ils réalisent ainsi un chiffre d'affaires de 7,5 milliards d'euros.

Un univers mixte

Les hommes ont longtemps été majoritaires dans la profession. Aujourd'hui, il y a une réelle mixité des effectifs puisque 51 % des notaires sont des femmes.

Secteur

Droit et justice

Salaire du débutant *

À partir de 3000 euros brut par mois, pour les notaires salariés.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

site de l'Institut national des formations notariales INFN

Site du Mouvement du jeune notariat

Site du ministère de la Justice : informations sur les métiers et les concours de la justice

Site des notaires de France

Librairie



PARCOURS

Les métiers de l'immobilier

Paru le 26/07/2021
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

Je souhaite faire respecter la loi, les règles →

Autres métiers à découvrir

Juriste droit des affaires

Formaliste

Juriste en propriété intellectuelle

Commissaire-priseur (ventes volontaires)

Collaborateur de notaire